



ARMP
AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

Transparence-Equité-Probité.

Agissant en qualité de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, octroie cette

ATTESTATION DE PAYEMENT DE LA REDEVANCE N° 340/2025

A L'ENTREPRISE PANAFRIQUE MOTOR (TATA) SARL

Après avoir reçu le contrat du marché n°10E/B'KE/CGPMP/SP/09/2024, conclu avec la Chefferie des Bayeke, pour un montant total hors taxe dollars américains trois cent septante-cinq mille huit cent sept, quarante un centimes (USD 375 807,41) et confirme le paiement de la redevance de 0,7% dudit montant soit dollars américains deux mille six cent trente, soixante-cinq centimes (USD 2 630,65), pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Kinshasa, le 16/12/2025

Directeur Administratif et Financier



Sceau de l'Etablissement

Directeur Général